

**LA GESTION ÉTATIQUE DU TRAVAILLEUR ÉTRANGER DANS LA FRANCE DES ANNÉES TRENTE, REFLET DE LA PRIORITÉ DE L'ENNEMI INTÉRIEUR : LES CAS POLONAIS ET YOUGOSLAVE**

**Colloque « Étranger et étrangers », Université Paris 7, 1er et 2 juin 2006, Annie Lacroix-Riz, professeur d'histoire contemporaine, Paris 7, Pilar González-Bernaldo, Manuela Martini et Marie-Louise Pelus-Kaplan, dir., *Étrangers et Sociétés. Représentations, coexistences, interactions dans la longue durée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 127-138**

Allusions éclairées par les sources citées in *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)* et *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, respectivement 1996 et 2006

On sait tout ou presque de la vague de xénophobie qui a caractérisé pendant la Crise la France dont les dirigeants avaient depuis les années 1880 et plus que jamais depuis 1919 recouru à la main-d'œuvre étrangère. Ralph Schor en a décrit les aspects antisémites avant d'étudier l'ensemble de l'immigration <sup>1</sup>. Gérard Noiriel a également montré quelle place avaient occupée dans « les origines républicaines de Vichy » « l'échec du compromis républicain » et « la discrimination des origines » <sup>2</sup>.

J'étudierai ici, à l'aide des exemples polonais et yougoslave, la façon dont la République, avocate, selon l'historien canadien Robert J. Young, des intérêts de la grande bourgeoisie comme « en 1793, 1830, 1848 ou 1871 » <sup>3</sup>, s'assura la docilité des « bons étrangers » maintenus et exclut les « mauvais ». C'est, selon la tradition, en compagnie de ces deux États alliés, fleurons du « cordon sanitaire », que la France, naguère importatrice de leurs ressortissants, géra « la discrimination des origines » à l'heure du rejet de « l'armée de réserve ». À la traque renforcée de l'étranger soupçonné d'antifascisme ou d'agitation sociale – concepts indissociables –, collaborèrent les ministères de l'intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre. Leur correspondance décrit la hiérarchie établie par les dirigeants de la France entre les deux périls de l'ennemi intérieur et de l'ennemi extérieur.

**DU TRAVAILLEUR POLONAIS SOUS TUTELLE DE L'ÉGLISE ROMAINE CATHOLIQUE...**

Le mineur ou paysan polonais, devenu mineur en France, fut le grand champion du recrutement de main-d'œuvre étrangère du Comité des houillères, que l'État français rendit rentable en abdiquant son « monopole de fait pour l'embauche de la main-d'œuvre étrangère » de la période de guerre. Il le céda gracieusement à ceux dont les délégués parlementaires, majoritaires dans la Chambre Bleu Horizon, fustigeaient quotidiennement l'intolérable « étatisme ». Ainsi fut en mai 1924 fondée (époque de la victoire du Cartel des Gauches) la « Société générale d'immigration », société anonyme privée ainsi dotée du « quasi monopole de recrutement collectif [...] de la main-d'œuvre étrangère ». Elle eut pour président le comte Édouard de Warren, délégué parlementaire du Comité des Forges – de la droite sidérurgique de Meurthe-et-Moselle - et pour vice-président Henri de Peyerimhoff, président du Comité des houillères, un des douze fondateurs de la synarchie et de l'ancêtre direct du Comité France-Allemagne (dès 1926), grand bailleur de fonds des ligues <sup>4</sup> : « Les recruteurs du patronat » de la SGI, qui « introduisit en France, de 1924 à 1930, plus de 400 000 travailleurs [...], furent souvent traités de “négriers”, “trafiquants de chair humaine”, “marchands d'hommes”. » Ralph Schor fournit, comme les fonds BA des RG, les éléments chiffrés (les seuls profits déclarés de la SGI) attestant le fondement de cette accusation de « la gauche ». Pendant la crise, ce fief du grand capital cumula les avantages économiques du maintien des profits de l'importation de main-d'œuvre « en période de chômage » <sup>5</sup> et politiques de

l'organisation de la chasse aux immigrés, animée, en apparence, par les groupements politiques qu'il finançait <sup>6</sup>.

Ralph Schor, étudiant « les engagements d'une minorité » - antifasciste ou fasciste – évoque « la Société des ouvriers polonais en France » qui, « fondée en 1924, revendiqua[i]t 10 000 membres deux ans plus tard et cacha[i]t derrière la façade d'une organisation d'entraide une activité de type plutôt syndical ». Si cette association « d'opinion conservatrice », née la même année que la SGI, inquiétait « la poignée d'immigrés militant à gauche » <sup>7</sup>, elle n'alarmait pas le groupe patronal. Le ligueur de Peyerimhoff, issu, comme nombre de ses pairs, de l'Action française <sup>8</sup>, fut un des principaux hérauts de la dictature des colonels dans la Pologne financièrement dépendante de la France, et s'y posa en maître comparable au roi de la Tchécoslovaquie démocratique, Eugène Schneider. Il avait besoin d'étrangers soustraits à l'influence des « meneurs » (ouvriers) de la lutte des classes – la CGTU ne répugnant pas plus qu'avant la crise à stimuler la combativité des étrangers.

L'État français seconda le patronat dans ce domaine aussi, chargeant sa police de la répression des « extrémistes » (terme ne visant que l'extrême gauche) <sup>9</sup> en collaboration avec l'appareil d'État polonais, comme c'était le cas avec ses alliés de la Petite Entente, dictatures à la polonaise (Roumanie et Yougoslavie) ou non (Tchécoslovaquie). Le régime présumé laïque consentit aussi à confier les immigrés polonais en France à l'Église de Pologne, non seulement socialement ultraconservatrice, mais aussi contrainte par le Vatican et par sa hiérarchie au soutien du Reich. Un des artisans de la livraison fut Mgr Baudrillart, dont l'État avait financé généreusement depuis 1915, via le « Comité catholique de propagande française à l'étranger », les activités extérieures. La germanophobie qui avait présidé à sa création pendant la Grande Guerre, se transforma sous la tutelle vaticane, pleinement rétablie depuis l'armistice, en germanophilie. Ce cours, déjà net dans les années vingt, s'afficha pronazi dans les années trente de l'ascension fulgurante de la carrière de Baudrillart, un des favoris français de la Curie romaine en général et du secrétaire d'État Pacelli (futur Pie XII).

Le conseiller gallican aux Affaires ecclésiastiques du Quai d'Orsay, Louis Canet, mit en garde son département en juin 1930 contre cette institution, devenue après-guerre « Comité catholique des Amitiés françaises à l'étranger », et contre son chef, qui avait toujours appliqué sans broncher la ligne germanique du Vatican : il « agit en dehors de toutes instructions et répartit à son gré les fonds qu'il reçoit de l'État, sans jamais rendre compte de leur emploi » <sup>10</sup>. En vain. Le cardinal, factieux protégé de la République et chéri du III<sup>ème</sup> Reich, put poursuivre sans péril la ligne qui lui valut en novembre 1935 la poupre. Entre autres (multiples) missions intérieures et extérieures, il prit sous son aile l'Église polonaise, chargée d'aider la France à abdiquer toute « alliance de revers ». Il fut notamment chargé des relations avec un des chefs de celle-ci, Mgr Hlond, archevêque de Poznan – diocèse (allemand jusqu'en 1918) particulièrement germanophobe <sup>11</sup> d'un État né de la victoire française de 1918. Hlond, parangon d'antibolchevisme et d'antisémitisme, présentait en effet l'avantage de prôner contre le pacte franco-soviétique l'alliance avec le Reich. Il avait dû sa carrière à son statut d'auxiliaire germanique du Vatican, dont il attendait une promotion (on lui fit miroiter jusqu'à la papauté) et auquel il manifestait, comme Baudrillart, une soumission *Perinde ac cadaver*.

Le prélat français célébra bruyamment son homologue polonais en décembre 1936 dans le bulletin de son comité toujours financé par le contribuable français. Il publia d'abord *in extenso* les interviews germanophiles, francophobes, russophobes et tchéophobes spectaculaires, parues les 7 et 11 dans la grande presse de Vienne et de Budapest, de celui qui clamait – à l'usage des Hongrois – « Jamais nous ne marcherons avec la France soviétisée » <sup>12</sup>. Puis il publia (le 19) son « entretien » avec Hlond, qui décrivait une France livrée à un « cheval de Troie » bolchevique s'agitant en tous sens et l'URSS dans les termes prisés par le Reich (« grattez le bolcheviste et vous verrez le Tartare »). Hlond vantait aussi les accords avec l'Allemagne « utiles aussi à la France, dont nous voulons être et rester des alliés et des

amis, mais nous déclinons le rôle de vassaux »: nous voulons « continuer nos rapports de bon voisinage avec l'Allemagne [et...] juger nous-mêmes les rapports que nous voulons conserver avec l'Union des Soviets et la Tchéco-Slovaquie » - orthographe explicite sur le sort qu'il mijotait pour cette grande alliée officielle de la France. Baudrillart loua Hlond d'avoir « depuis quatre ans été le premier à préconiser » », en dépit d'« une atmosphère de haine et de mésintelligence, la conclusion d'un *modus vivendi* entre la Pologne et l'Allemagne »; et lui inventa un antisémitisme modéré : c'est « depuis quelques mois [...] peut-être le seul homme en vedette qui ait trouvé sur la question juive des paroles définitives et pondérées », discours qui « a déchaîné contre lui la fureur des ultra-antisémites et les impertinences d'une juiverie arrogante »<sup>13</sup>.

Les fonds consultés n'ont pas gardé trace d'une éventuelle réaction aux assauts répétés de Hlond contre la politique extérieure officielle de la France cautionnés par le bulletin de Baudrillart que finançait le Quai d'Orsay. Mais la réaction à son ingérence directe sur un terrain dévolu à l'Intérieur autant qu'aux Affaires étrangères suggère une grande placidité. Le protégé de Baudrillart s'adressait en effet directement par lettres pastorales à son troupeau polonais : le Vatican avait prescrit, selon son habitude dans les pays que lorgnaient ses deux États favoris - l'Italie et le Reich -, la violation de la règle consistant à confier à l'ordinaire *national* du lieu la charge des catholiques étrangers<sup>14</sup>. Hlond adressa donc aux Polonais de France pour Pâques 1937 une lettre pastorale contre le communisme aussi violente que ses articles susmentionnés. Le Quai d'Orsay attendit le 31 août pour signaler à Rome cette « intromission dans la juridiction des évêques diocésains ». Il attendit aussi patiemment que Pacelli, qui orchestrait la chose, lui adressât, le 12 novembre un aide-mémoire confirmant l'origine vaticane de l'insolence de Hlond : « loin de [...] regretter » sa lettre pastorale, rapporta l'ambassadeur de France au Saint-Siège, François Charles-Roux, le 16, Hlond « se déclare persuadé [...] qu'il a rendu service à la République française en cherchant à préserver ses compatriotes d'une propagande "qui ne peut qu'être [...] éminemment funeste à tout État quel qu'il soit" ». Malgré « la demande du gouvernement français tendant à ce que cessent ses interventions sur le territoire de la République, le prélat se montre peu enclin à déférer à nos désirs »<sup>15</sup>. La République s'en contenta.

Au printemps de 1955, l'abbé Desmettre, professeur au grand séminaire de Lille, membre du CNRS et aumônier des Polonais dans le Nord-Pas-de-Calais, première région d'accueil, suggéra pourquoi la République agonisante avait préféré l'Église catholique polonaise, auxiliaire du Reich, à la contamination des ouvriers par la CGTU et le PCF – concurrents directs de cette dernière. Conversant avec Alain Peyrefitte, consul à Cracovie, après un séjour de « plusieurs semaines » dans la région de Cracovie, il se déclara « profondément déçu par le niveau intellectuel du clergé polonais », et dressa celui-ci « en parangon de réaction, d'ignorance, dont le statut d'avant-guerre équivalait à celui de l'Église espagnole »; son « information théologique est nulle », son « âpreté au gain » proverbiale – des énormes tarifs des messes commandées aux enterrements représentant un demi-mois de salaire ouvrier. « La foi du peuple polonais rampe elle aussi au niveau des coutumes et des rites [...] Le contenu intellectuel de cette foi paraît nul »; « la meilleure preuve » de cette réalité était administrée par le fait que, transférés hors de Pologne, les Polonais « perdent [...] automatiquement leur foi, et cessent toute pratique »<sup>16</sup>.

L'État français ménageait en l'occurrence l'Église, qu'il pouvait affecter de croire francophile, d'un pays *officiellement* classé jusqu'à sa défaite éclair parmi ses grands alliés, bien qu'il appartînt à celui de ses ennemis<sup>17</sup>. Du côté yougoslave, la France pratiqua la surveillance des étrangers en compagnie de son alliée étatique, mais elle accorda simultanément, représentants du ministère de l'intérieur aidant, sa protection à d'autres défenseurs de l'ordre, funeste à ses alliances serbes.

### ... À LA LIVRAISON DES OUVRIERS YUGOSLAVES AUX TERRORISTES OUSTACHIS

La monarchie yougoslave partageait l'avis de l'État français sur la priorité du péril rouge. Le roi Alexandre espérait séduire par sa poigne de fer la sécession croate (surtout) et slovène et son tuteur romain – et lançait systématiquement sa police et sa gendarmerie à l'assaut des rouges quand étaient commis les assassinats politiques, d'emblée taxés d'« attentats communistes »<sup>18</sup>, dont les fascistes croates étaient seuls coupables<sup>19</sup>. « Par ce temps de fermentation sociale et de bolchévisme, je ne trouve que des avantages à confirmer le peuple yougoslave dans ses sentiments religieux », plastronna le souverain en janvier 1931, devant Loiseau, agent du Quai d'Orsay expert des Balkans : il justifiait un énième recul (cette fois sur l'enseignement) devant « le clergé catholique de Croatie et de Slovénie »<sup>20</sup>, que la Curie avait, au double service du Reich et de l'Italie, chargé, à la naissance de la Yougoslavie, de la destruction de cette « créature » de la France (et, si possible, de ses chefs)<sup>21</sup>.

Le roi était en effet obsédé par les capacités de résistance d'une population qu'il écrasait, surtout depuis son « coup d'État du 6 janvier 1929 », sous l'une des plus épouvantables dictatures du « cordon sanitaire » : la correspondance policière, militaire et diplomatique la décrit en des termes semblables à ceux de la presse communiste française ou yougoslave, sinon pires. Des quatre groupes d'une population qu'un « très bon informateur » jugeait exposée au communisme – « ouvriers des centres industriels »; « ouvriers agricoles »; « paysans de Serbie »; « paysans de Croatie » - seuls ces derniers n'inspiraient aucune inquiétude sociopolitique : ils « sont bien encadrés par leurs chefs qui paraissent en général – certains en ont même donné la preuve à plusieurs reprises d'une façon indiscutable – nettement opposés à toute collusion avec le communisme et à toute participation à un mouvement communiste »<sup>22</sup>. « Les éléments sains de l'opinion croate marquent une réelle satisfaction des conceptions royales sur l'organisation de l'État », se félicita en décembre 1929 le commissaire spécial d'Annemasse, Petit – champion (d'une longue liste française) de l'antibolchévisme délirant<sup>23</sup>. Cela ne sauverait pas la monarchie des griffes germaniques des « éléments », socialement mais pas politiquement « sains de l'opinion croate ».

Accablée par la crise, la Yougoslavie, dont « la population [était...] dressée toute entière contre le Gouvernement dictatorial », demeurait « un foyer latent de révolution ». Sa grande alliée française seconda donc avec zèle les efforts de ses dirigeants pour améliorer « la situation politique [...] des plus graves »<sup>24</sup> que n'apaisait pas ce régime de « terreur » contre-révolutionnaire. La « Légation royale de Yougoslavie » inondait les Affaires étrangères, la Guerre et l'Intérieur (directement ou non), de notes quotidiennes de ce genre contre les communistes yougoslaves vivant en France et aux colonies - texte reproduit ici selon l'original, défectueux : les directives du *Prolétaire (Plamen)* « journal officiel du comité central du parti communiste de Yougoslavie » (sis à Vienne ou à Paris, le parti étant réduit à la clandestinité), menaçaient la France entière - Paris et les consulats yougoslaves de Bordeaux, Marseille, Nantes, Lille, Le Havre, Lyon et Toulouse – puisque « dans les endroits les plus proches de ces villes existent des groupes d'émigrants yougoslaves. Il sera désirable d'empêcher les essais éventuels de ces communistes dans ces villes, ayant en vue que ces manifestations soient organisées et exécutées avec le concours du parti communiste français et avec les autres communistes étrangers. »<sup>25</sup>

Comme requis, l'Intérieur faisait donc surveiller par la Préfecture de police (pour Paris et la région parisienne) et via les préfets les révolutionnaires yougoslaves et leurs amis français, surveillance assurée à l'intérieur des frontières et au-delà, et ordonnait le cas échéant leur expulsion ou leur arrestation. À la mi-mars 1929, le ministre de l'Intérieur, à la demande de celui de la Guerre<sup>26</sup>, pria une nouvelle fois le préfet de police (comme le 21 février 1927) de fournir « tous renseignements que vous pourriez faire recueillir sur [l']agitateur étranger [...] communiste » Valiko Ribar, né le 26 décembre 1896, un des militants qui nourrissaient le plus la chronique répressive. « Expulsé d'Autriche en raison de sa participation aux

événements révolutionnaires <sup>27</sup> de Vienne, le 15 juillet 1927, [Ribar], un des chefs du mouvement communiste yougoslave », a été aperçu récemment à Prague, puis à Vienne. « La police autrichienne prévenue de son passage l'a recherché, mais n'a pu mettre la main sur lui » et il doit « se rendre à Paris. » <sup>28</sup>. Comme requis, le ministre lui-même, sous le couvert de la Sûreté générale devenue ensuite nationale, interdisait aux communistes yougoslaves comme à tous leurs homologues étrangers, par arrêtés mis en vigueur en France et dans les colonies et protectorats, toute propagande orale et écrite : journaux, *Plamen* en tête, tracts, tous écrits et toute catégorie de propagande, qui sortaient des presses du PCF ou de la CGTU <sup>29</sup>. Cette vigilance la réduisait, comme le Deuxième Bureau s'en targua de « très bonne source », à l'été 1933, au quasi néant : le « petit journal "Le Prolétaire" [des ...] communistes yougoslaves de Paris », qui « n'est que le prolongement des Radnitchka Borba (La lutte ouvrière) et Borba (La Lutte) qui ont été en leur temps édités à Paris et interdits par la Sûreté générale [...] n'est guère tiré qu'à 500 exemplaires, placés dans des milieux sûrs et avec une extrême circonspection de peur que les services de police français n'interdisent, à leur tour, cette nouvelle publication. » <sup>30</sup>

Entre les trois ministères compétents et la Légation yougoslave circulait donc depuis la création de la Yougoslavie un flux continu de correspondance sur les subversifs et l'action à conduire contre eux. Son efficacité pratique contraste avec le verrouillage de l'enquête sur l'assassinat d'Alexandre (et de Barthou). Le renseignement factuel était pourtant aussi excellent, à Paris et à Belgrade, sur les fascistes croates que sur les rouges yougoslaves de diverses origines, mais les premiers secondaient la gestion de la classe ouvrière et des salaires. Le patronat des usines concernées et la police, œuvrant à son service, ne s'émouvaient pas des divisions entre Croates et Serbes qui assuraient la division ouvrière (franco-yougoslave et serbo-croate) sans menacer la production. Ils se donnèrent, selon l'usage, des conseils mutuels après que, « dans la nuit du 22 au 23 décembre » 1929, « aux Usines Peugeot » d'Audincourt, les cléricaux croates eurent sauté sur « un ouvrier orthodoxe [qui] a[vait] dit : Je travaille la veille de la Noël. Je ne m'occupe pas de cette fête qui n'en est pas une pour moi. Les catholiques ont protesté et la bagarre s'en est suivie. »

J'ai prévenu les intéressés, écrivit le commissaire spécial de Montbéliard au directeur de la Sûreté générale, « qu'à la première histoire de ce genre, l'auteur sera[it] immédiatement chassé de notre territoire. J'ai également fait comprendre à la direction des Usines Peugeot qu'il serait prudent, dans son intérêt et dans l'intérêt de la tranquillité des travailleurs, de les classer autant que possible, séparément, par religion. Connaissant particulièrement cette catégorie de travailleurs étrangers, je ne manquerai pas d'exercer sur eux une surveillance très étroite et continue. » <sup>31</sup> Quand la division menaçait le rendement, le tandem patronat-police frappait promptement, comme à l'usine du Giffre à Marignier, fin août 1930. « Des incidents de plus en plus fréquents » impliquaient les ouvriers yougoslaves, et la déliquescence « de l'état d'esprit et du rendement de l'équipe » et le nombre des « « mauvais sujet[s] » inquiétaient « la direction ». Le commissaire spécial d'Annemasse sollicita donc du préfet de Haute-Savoie « le retrait total des [15] Yougoslaves [qui...] assurerait beaucoup plus sûrement le calme et la tranquillité pour tous, car si une partie de ces ouvriers restait, par solidarité, ils pourraient continuer à créer de nouveaux incidents » <sup>32</sup>.

Tous ces « Yougoslaves » n'étaient cependant pas logés à la même enseigne. Les Serbes orthodoxes anticléricaux plaisaient moins que les terroristes d'extrême droite, disposés, sous la couverture d'un emploi en usine, à en découdre avec *tous* les ouvriers, yougoslaves ou français. C'est d'ailleurs l'oustacha qui en assura précocement l'embauche, sur le modèle décrit pour la Belgique par Stepan Maruzic, lieutenant d'Ante Pavelitch, organisateur des oustachis « en Belgique, Luxembourg et Hollande » (pas en France, assura-t-il, thèse peu crédible compte tenu du courrier qui suit) : « j'assurai aux usines belges le recrutement d'ouvriers croates », soit 30 000 en Belgique en 1929, et touchai « 600 francs

environ [...] pour chaque ouvrier recruté dans les villages de Croatie » ; ainsi fournit-il aux « usines Ougrée Marihé (sic) [...] sur leur demande, jusqu'à 2 000 ouvriers »<sup>33</sup>.

Les associations croates fondées dans les usines, parfois sous couverture « yougoslave », séduisaient par un anticommunisme affiché. Le « but » de celle que le Croate Joseph Rudar vient de créer à Dunkerque - *Hrvatski Savez*, siégeant à Zagreb et pourvue de filiales en Belgique – « est, rapporta le préfet du Nord en février 1929, d'entretenir des liens de camaraderie entre sujets serbes, croates et slovènes, d'assister les membres malades ou sans travail, d'allouer, si possible, des secours que familles des sociétaires décédés et de procurer au besoin du travail à ses adhérents »; elle « entend exclure de son sein tout membre appartenant aux organisations communistes »<sup>34</sup>. La dénonciation de la CGTU contre les agissements des « achetés » qui luttèrent contre les travailleurs yougoslaves en la compagnie des patrons, des prêtres et des moines<sup>35</sup> n'avait, à lire les fonds policiers, rien d'excessif.

L'administration française ne connaissait et ne suivait pas moins, à travers la France, les terroristes croates spécifiques que les agités « yougoslaves », mais elle montra à leur égard une bien moindre vigilance. La préparation des complots « contre le roi » ou le couple royal, y compris en France, où ils aimaient à séjourner, meuble la correspondance des trois ministères depuis le début de la décennie : ainsi, au tournant de 1931 où, « à l'occasion du séjour en France du roi et de la reine de Yougoslavie », la Légation « signal[a en décembre...] la présence dans la capitale de plusieurs individus de nationalité étrangère susceptibles de se livrer à un attentat contre ces souverains » : suivaient quatre noms (et fiches) de militants du Parti communiste, un Italien, et trois Yougoslaves, tous « connus de la Direction des Renseignements généraux »<sup>36</sup>; « deux [...] militants communistes » furent expulsés en janvier 1932 et le feuilleton continua, mais ses épisodes épargnèrent souvent les vrais terroristes anti-yougoslaves, les oustachis, nombreux et actifs.

Les trois ministères spécialisés étaient aussi bien informés sur leurs activités et projets, mais l'obsession antibolchevique les conduisait souvent à les qualifier de « révolutionnaires » - grief suprême. De grosses défaillances - étudiées ailleurs - de la surveillance et de la prévention des terroristes « yougoslaves » d'extrême droite facilitèrent le double assassinat de Marseille qui offrit à Laval, sur un plateau allemand, son retour tant attendu aux Affaires étrangères. Le jour même de la tuerie, le contrôle général des Recherches administratives à la direction générale de la Sûreté nationale présenta au ministre de l'intérieur une mise au point sur « plusieurs » mois (depuis la note du Ministère des Affaires étrangères du 26 avril 1934 transmettant celle de la légation de Yougoslavie sur « l'activité [...] certains émigrés croates ») - de la surveillance que le service était supposé avoir exercé « sur l'activité des éléments révolutionnaires en prévision du voyage en France du roi Alexandre Ier. »<sup>37</sup>

Les autorités de l'État montrèrent parfois sur l'implication éventuelle des communistes dans l'événement l'intérêt qui faisait défaut sur ses auteurs et surtout leurs commanditaires. « J'ai estimé qu'il convenait d'étendre cette enquête à tous les individus inscrits au contrôle des communistes, des anarchistes, carnet B et carnet B spécial, afin de déterminer si, dans les quelques jours qui ont précédé l'attentat, certains d'entre eux se sont absentés [...] », répondit le préfet de Gironde aux télégrammes de l'Intérieur prescrivant la recherche de suspects<sup>38</sup>. La légation de Yougoslavie, pourtant informée, laissa ses agents en France faire de même et encouragea Paris à mettre dans le même panier « certains individus communistes ou sympathisant avec la bande de Pavelitch »<sup>39</sup>. L'orientation générale yougoslave postérieure à l'assassinat de Marseille en accentua encore, s'il était possible, la violence, les sévices, tortures et assassinats, tel celui « du lycéen [communiste] Gourgejevitch [...] à la prison de Kragouyvatz » (il « aurait, d'après les renseignements parvenus à Paris, eu la tête broyée au moyen d'une ceinture de fer employée pour obtenir des aveux, puis il aurait été pendu. »)<sup>40</sup>. Paralytiques sur l'enquête qui eût indisposé le mentor allemand de l'opération du 9 octobre (comme ses auxiliaires italiens, hongrois et autrichiens), les services n'en continuèrent pas

moins à s'informer sur les « Yougoslaves » de France <sup>41</sup>. « On appr[it] chaque jour de nouveaux détails sur l'activité de ces terroristes » si nombreux « en Allemagne » <sup>42</sup>.

La France d'après Barthou s'inquiéta en général peu des œuvres de ceux qui n'étaient pas, selon la formule consacrée, des « révolutionnaires croates » mais des activistes de « la société terroriste Oustachi » <sup>43</sup>. Outre qu'elles présentaient l'avantage d'achever l'agonie d'une alliance de revers désormais condamnée à mort, elles conservaient leurs vertus intérieures classiques. Entre l'essor du Front populaire et son agonie, la division ouvrière faiblit assez pour que le régime réactionnaire, italophile et germanophile de Stoyadinovitch redoutât au moins autant que les dirigeants français les effets politiques de l'émigration en France : « un très gros négociant en bois de la région de Charleroi adjudicataire d'importantes coupes dans les forêts domaniales du Nord » de la France, qui avait sollicité l'embauche de personnel yougoslave, se heurta au veto de Belgrade pour une « raison » simple : « l'emprise que ne manqueraient pas d'exercer sur ces ouvriers, dès leur arrivée en France, les partis socialiste et communiste, et la craintes de contamination qui en résulterait pour le pays dès leur retour en Yougoslavie. » <sup>44</sup>

Des dossiers postérieurs à la défaite ouvrière de novembre 1938 confirment la sélectivité d'une répression policière qui surenchérisait parfois sur la demande patronale. Un dossier concernant neuf « ressortissants yougoslaves » - dont cinq Croates et deux « musulmans de Bosnie » -, ouvriers pour six d'entre eux des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey et Rehon, communistes et terroristes éventuels ou avérés, fut transmis par la Sûreté nationale au préfet de Meurthe-et-Moselle en décembre 1938 <sup>45</sup>. Son traitement atteste que seuls les rouges étaient visés. Le commissaire de Longwy, Tibi, requit en janvier 1939 du préfet, en termes circonstanciés, « une mesure administrative de rigueur, devant mettre fin à [l']action néfaste » du seul Michel Radeka. Manœuvre aux usines de la Providence à Rehon, « entré en France en juin 1929 », l'intéressé ne militait qu'en dehors de son entreprise : « Ses employeurs et son chef de service le représentent comme un ouvrier sobre, parlant très peu, effectuant son travail consciencieusement et ne se livrant à aucune activité politique à l'usine. [...] Par contre, une enquête effectuée chez son logeur [...] nous permet d'affirmer qu'il[...] peut être considéré comme un agitateur et un animateur d'un mouvement politique d'extrême gauche yougoslave. [...] Il assiste toujours aux réunions politiques et corporatives tenues à Rehon ou aux environs mais évite de professer publiquement ses idées. Il s'agit, en définitive, d'un agitateur ou tout au moins d'un fervent militant, très adroit, qui, tout en faisant preuve d'activité, évite de se compromettre. [...] j'estime nettement que la présence de Radeka sur notre territoire ne doit pas être tolérée. Ressortissant étranger, l'intéressé aurait dû observer la neutralité la plus complète. Ses agissements, bien que semblant évoluer dans le cadre de ses compatriotes, peuvent créer une certaine agitation chez ces derniers, agitation qui peut trouver également un certain écho dans les milieux d'extrême gauche de notre pays et provoquer des troubles et manifestations. De tels procédés, s'ils peuvent être tolérés parmi nos nationaux, doivent être rigoureusement exclus chez un étranger qui bénéficie de notre bienveillant accueil. » <sup>46</sup> Le préfet pria en effet la Sûreté nationale de prendre « une mesure de rigueur » pour le « seul [...] nommé Radeka, Michel, [...] en raison des renseignements recueillis sur lui » <sup>47</sup>.

Le sort du dossier d'Anton Glavnik, Slovène passé de la fidélité aux Habsbourg (en 1926 à Düsseldorf) à l'activisme chez les « terroristes croates du parti Pavelic », achève le tableau. En décembre 1938, le patron des RG ajouta à la liste précédente le nom de cet « hitlérien » arrivé en Moselle après avoir sévi en Allemagne puis en Belgique et doté d'un dossier aussi précis qu'accablant. Non seulement sicaire notoire, mais aussi escroc, Glavnik trônait au sommet d'« une vraie bande de terroristes [...] couverts par la soi-disant CGT yougoslave, sur le territoire français, que l'immense majorité des nationaux yougoslaves réprouv[ai]ent catégoriquement ». Installé désormais à Amnéville, il a, « après l'attentat de

Marseille, [...] exerc[é] une pression éhontée sur les ouvriers yougoslaves pour les obliger à s'inscrire à [...]la « Société des ouvriers yougoslaves “prince André” » dont il avait obtenu la présidence par l'intrigue et le chantage<sup>48</sup>; entre autres méfaits, il a volé le produit des « dix-huit mille francs » de billets de la tombola du 14 juillet 1936 de l'association. « Le sieur Glavnik se fait donner le titre de Vodja, c'est à dire Führer et en fait précéder sa signature. Son activité a pour résultat de provoquer des troubles parmi les ouvriers yougoslaves, dont beaucoup réprouvent cette façon d'agir, et également parmi les ouvriers français, qui voient dans cette attitude une véritable provocation à leurs sentiments démocratiques. L'action de Glavnik, qui s'exerce dans un sens hitlérien, ne peut manquer d'être utilisée dans des buts anti-français par les organisations de propagande allemande qui, naturellement, ne l'ignorent pas et qui font leur possible pour étendre leur action dans les régions frontalières. À noter à ce sujet que Glavnik parle couramment l'allemand et que c'est cette langue qui est parlée dans sa famille. Glavnik étant indésirable, il y aurait certainement moyen de s'en débarrasser pour un autre motif, celui-là concernant son honnêteté. » Il avait suscité une quasi unanimité hostile, faisant « tombe[r] le nombre des membres [...] de 5 000 à 210 [...] Les travailleurs yougoslaves respectent strictement l'hospitalité française, et conscients de leur devoir, réclament de l'autorité française, l'épuration de cette bande », Glavnik en tête<sup>49</sup>

Sans ardeur pour chasser l'hitlérien, procédure qui eût fâché Berlin, on en manqua peut-être pour poursuivre cet homme de sac et de corde qu'appréciait le commissaire divisionnaire de police spéciale de Metz. Celui-ci rejeta les « accusations portées contre Glawnik (sic) [...] trop violentes sinon grotesques » ; il le transforma en « fervent patriote yougoslave », qui touchait d'ailleurs du « Consulat [yougoslave...] une subvention annuelle de 2 000 francs » ; il concéda son pro-nazisme en le jugeant anodin (« Assez énergique et intelligent, Glawnik a passé jusqu'ici pour avoir une certaine autorité sur ses compatriotes, d'où sans doute l'épithète de “hitlérien” ») ; et il affirma que tout ce tapage se réduisait à des « dissentiments d'ordre intérieur concernant les ressortissants yougoslaves et dans lesquels je ne vois l'opportunité d'aucune intervention. [...] Par ailleurs, il semble que l'expression Oustachi est employée de part et d'autre sans compréhension de sa signification ; en tous cas nous ne comptons dans la colonie yougoslave de notre contrée aucun élément turbulent. » L'individu était en effet précieux : « au sein du groupement Prince André, toute question politique est exclue, même syndicale. En outre, Glawnik toujours été adversaire résolu des doctrines moscoutaires et syndicalistes extrémistes. Il a toujours manifesté des sentiments francophiles et ne s'est jamais occupé de nos questions politiques. »<sup>50</sup>

J'ignore ce qu'il advint du terroriste slovène. Mais la période suivante confirma, avec les protections accordées aux seuls étrangers représentatifs de l'ennemi extérieur, l'impossible rachat des étrangers antifascistes et antinazis, reflet fidèle de la primauté de l'ennemi intérieur. Les sources originales sont plus féroces que Gérard Noiriel sur « les origines républicaines de Vichy ».

<sup>1</sup> SCHOR R., *L'antisémitisme en France pendant les années trente*, Bruxelles, Complexe, 1992, et *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXème siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996.

<sup>2</sup> NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, titres respectifs des chap. II et III (et *Le creuset français. Histoire de l'immigration aux XIXè et XXè siècles*, Paris, Le Seuil, 1988).

<sup>3</sup> *France and the origins of the Second World War*, New York, Saint Martin's Press, 1996, p. 88 (et chapitre 4, « Consensus et division : politics and ideology », p. 79-97.

<sup>4</sup> Sur ces maîtres de la France qui mijotèrent Vichy, LACROIX-RIZ A., *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006, index (sur de Peyerimhoff, surtout).

<sup>5</sup> SCHOR R., *Histoire de l'immigration*, p. 54-56; et sous-dossier SGI (archives des RG), BA 2000, Sociétés franco-polonaises d'immigration, colonisation, archives de la Préfecture de police (APP).

<sup>6</sup> *Le Choix*, chap. 3-4 et 6.

<sup>7</sup> SCHOR R., *Histoire de l'immigration*, p. 70.



<sup>8</sup> Il peuple les dossiers des ligues. Voir aussi BA 2000, Peyrerimhoff, dossier très épuré mais précieux sur 1892-1937, APP.

<sup>9</sup> Dossiers sur les manifestations des années 1930, BA 2186, Pologne, ambassade et Consulat, APP.

<sup>10</sup> Note Canet, 18 juin 1930, Papiers d'agents, archives privées, Canet, vol. 34, politique internationale du Saint-Siège, 1920-1938, archives du ministère des Affaires étrangères (MAE).

<sup>11</sup> Comme l'observa Léon Noël, dépêche n° 619, 16 décembre 1936, Europe Pologne 1918-1940, vol. 328, Pologne, questions religieuses, relations avec le Saint-Siège, 20 février 1930-20 juillet 1937, MAE.

<sup>12</sup> *Ibid.* et Bulletin du comité, Europe Pologne 1918-1940, vol. 328.

<sup>13</sup> Bulletin, Varsovie, 19 décembre 1936, Pologne 1918-1940, vol. 328. Précision des allusions, LACROIX-RIZ A., *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 364-367 (citation et sources) et index, Baudrillart et Hlond

<sup>14</sup> *Ibid.*, *passim*.

<sup>15</sup> Aide-mémoire du Quai d'Orsay, Paris, 31 août, de Pacelli, 12 novembre, et dépêche n° 367 de Charles-Roux, Rome, 16 novembre 1937, Europe Pologne 1918-1940, vol. 329, questions religieuses, septembre 1937-décembre 1939, MAE.

<sup>16</sup> Dépêche de Peyrefitte n° 103, 22 avril 1955, Pologne 1944-1960, vol. 140, 1er avril-31 octobre 1955, relations avec le Saint-Siège, question juive, MAE. Complément de ce descriptif, *Le Vatican*, p. 470.

<sup>17</sup> *Le Choix*, *passim*.

<sup>18</sup> Lettre 194 de Dard, Ministre de France à Belgrade, à Briand, 31 août 1929, transmise par bordereau d'envoi 678 du MAE au MI, 12 septembre, F7, vol. 14753, Yougoslavie, 1926-1940, Archives nationales (AN).

<sup>19</sup> Voir surtout F7, vol. 14753, source exceptionnelle avec 14754, attentat de Marseille, et 14755, divers dont communistes yougoslaves, oustachis (dont un dossier Ante Pavelitch 1935-avril 1940), AN ; Yougoslavie, 1918-1940, vol. 132 à 138, assassinat d'Alexandre Ier et de Barthou, 9 octobre-6 novembre 1934 ; vol. 182-183, politique extérieure, conséquences politiques de l'attentat de Marseille, octobre 1934 ; SDN, renseignements Marcel Hoden, informateurs 1936-1940, vol. 2276, MAE.

<sup>20</sup> Note Loiseau, 3 janvier 1931, Europe Yougoslavie 1918-1940, vol. 170, relations avec le Saint-Siège, concordat, janvier 1930-mai 1933, MAE, et *Le Vatican*, p. 111-112 et *passim*.

<sup>21</sup> Pie XI, visant la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, *Le Vatican*, p. 317, et *passim*.

<sup>22</sup> Note 2757 du Deuxième Bureau de l'Etat-major de l'armée, 25 octobre 1931, « La Yougoslavie et le communisme », F7, vol. 14753, AN.

<sup>23</sup> Rapport 9222 du commissaire spécial (CS) d'Annemasse au directeur de la Sûreté générale (DSG), 10 décembre 1929, transmis par le MI au MAE le 17 décembre 1929, F7, vol. 14753, AN. Délires de Petit, LACROIX-RIZ A., *Le Choix*, index.

<sup>24</sup> MP3, A-80, Paris, 4 janvier 1931, mais note classée en 1932 (sans doute justement), F7, vol. 14753.

<sup>25</sup> Note Ministère de l'Intérieur, Sûreté générale (yougoslave), de la légation royale de Yougoslavie, 30 décembre 1930, F7, vol. 14753.

<sup>26</sup> Lettre confidentielle 5703 du MI au MG, Paris, 11 juin 1929, F7, vol. 14753, AN.

<sup>27</sup> Qualification d'une des provocations anti-ouvrières de l'Etat autrichien, dont les plus notoires eurent lieu en juillet 1927 et février 1934, cf. *Le Vatican, l'Europe et le Reich*, p. 146 et 302.

<sup>28</sup> Lettre 2662 du MI au PP, 16 mars 1929, F7, vol. 14753, AN.

<sup>29</sup> Interdiction en Tunisie du *Plamen*, Paris, 33 rue de la Grange aux Belles (siège de la CGTU), Renseignement 147 du Deuxième Bureau, S.C.R-2/II, 13 janvier 1931, F7, vol. 14753, AN.

<sup>30</sup> SCR-2/II n° 5292, 3 août 1933, avec les noms de « ses [4] principaux rédacteurs », F7, vol. 14753, AN.

<sup>31</sup> Lettre 1494 du CS de Montbéliard au DSG, 27 décembre 1929, F7 14753, AN.

<sup>32</sup> Lettre 6923 du CS au préfet (à Annecy), 28 août 1930, avec fiches des 15 Yougoslaves de l'usine, F7 14753, AN.

<sup>33</sup> PV d'interrogatoire par le commissaire de police mobile Corby, 7 mai 1937, dossier « Renseignements sur les agissements d'éléments yougoslaves dans les régions Est de la France, décembre 1938 (sic)-avril 1939, sous-dossier Stepan Maruzic, mai-août 1937, F7, vol. 14755, AN.

<sup>34</sup> Lettre du préfet du Nord au MI, Lille, 18 février 1929, F7, vol. 14753, AN.

<sup>35</sup> Matériel de propagande de juin 1930, F7, vol. 14753, AN.

<sup>36</sup> BJ/4, P.P., 21 décembre 1931, transmis par lettre 10465 du MI au MAE du 22, F7 14753, AN – et tout le volume et autres fonds cités ici.

<sup>37</sup> P. 11348, Paris, 9 octobre 1934, F7, vol. 14754, AN.

<sup>38</sup> Lettre du préfet Gironde au Ministère de l'Intérieur, Bordeaux, 11 octobre 1934, F7 14754, AN.

<sup>39</sup> La Légation adressa au Contrôleur général Mondanel des lettres de ce genre : « Les ouvriers prient la Légation royale d'intervenir auprès des autorités françaises, autrement ils se feront justice eux-mêmes. Je vous prie donc de bien vouloir signaler ces actes à vos autorités et prendre les mesures nécessaires. Ce cas se répète et

---

de tous les côtés on reçoit de nouveau des lettres des ouvriers qui se plaignent de certains individus communistes ou sympathisant avec la bande de Pavelitch, et dont je vous ai déjà parlé. Je vous répète ma prière de bien vouloir donner l'ordre le plus tôt possible à toutes vos autorités en France pour qu'elles mettent fin à ces agissements et défendent des groupements d'ouvriers d'un caractère anti-yougoslave », Paris, 23 octobre 1934, F7 14754, AN.

<sup>40</sup> Fiche du 18 août sur « le comité international pour l'amnistie des prisonniers politiques en Yougoslavie », dossier d'août 1937 sur ce « comité antifasciste pour les prisonniers politiques de Yougoslavie torturés et assassinés », F7 14753, AN.

<sup>41</sup> LACROIX-RIZ A., *Le choix de la défaite*, p. 147, 207-209, 222-224, et tous fonds cités, très précis sur les oustachis.

<sup>42</sup> « Séjour en Allemagne des terroristes croates », A.V. 5 P. 12026, Paris, 26 octobre, transmis par lettre 12416/3 du MI au MAE, 7 novembre 1934, F7 14753 (F7 14754), et tous fonds F7 et MAE cités, formels.

<sup>43</sup> Citations respectives, dépêches 255 et 260 de F. Sarrien, consul général France à Liège et Verviers à Paul Claudel, ambassadeur à Bruxelles, 13 octobre 1934, F7 14754, AN.

<sup>44</sup> Dépêche 2 du consul de France à Charleroi, R. Deflin (transmise par le MAE au MI), 26 janvier 1938, F7 14753, AN.

<sup>45</sup> Lettre du préfet au MI (DSN), Nancy, 17 janvier 1939, réponse à la lettre D.Be 42347 du MI, 27 décembre 1938, et note jointe du CS de Nancy, Chombart, au préfet, 11 janvier 1939 (deux d'entre eux « seraient particulièrement douteux au point de vue loyalisme national yougoslave et auraient milité contre leur gouvernement à Amnéville [Moselle] ou à Aubervilliers »), F7 14753, AN.

<sup>46</sup> Lettres du CS au préfet, Longwy, 7 janvier 1939, F7 14753, AN.

<sup>47</sup> Lettre du préfet au MI, Nancy, 17 janvier 1939, F7 14753, AN.

<sup>48</sup> « Il leur déclare que c'est la seule façon pour eux de jouir de la protection de la police française, et que, s'ils ne s'enrôlent pas dans les rangs de sa société, il les fera refouler ».

<sup>49</sup> Fiche de Cazaux, CS des RG, jointe à la lettre 4846 du chef des RG au DGSN, Paris, 8 décembre 1938, F7 14753, AN.

<sup>50</sup> Lettre du CDPS au préfet de Moselle, Metz, 13 février 1939, F7 14753, AN.